

Compte rendu succinct

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de WINGLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MESSENT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents : MM. Sébastien MESSENT, Georges KOPROWSKI, Virginie COLLART, Christophe DRUELLES, Marcel PART, Josette ROUSSEL, Anne TONNOIR, Brigitte BOULARD, Murielle FIEVET, Jean-François ANTONINI, Delphine, MERTENS-CHARLEMAGNE, Sébastien ROBERT, Lucie LELONG, Lucie DELPORTE, Céline DELEURY, Delphine GOLEC, Franck STENEGRE, Claude TROLIN, Lise TROLIN, Thomas MORELLE, Karine GAROT, Mickaël BILLEBAULT

Étaient excusés : Nadia WACHOWIAK a donné pouvoir à Virginie COLLART, Jean-Marc BOUILLET a donné pouvoir à Georges KOPROWSKI, Claudian PHILIPPE a donné pouvoir à Anne TONNOIR, Frédéric RICHARD a donné pouvoir à Sébastien MESSENT, Vincent part a donné pouvoir à Sébastien ROBERT, Céline LENCHANTRE a donné pouvoir à Lucie DELPORTE, Marine BLONDEL a donné pouvoir à Josette ROUSSEL

SECRETARE DE SEANCE : Lucie LELONG

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ Examen du compte de gestion 2022 Ville

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion Ville établi par les services du Trésor Public et dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

. Dépenses	=	9 887 314.99€
. Recettes	=	10 436 792.67€
. Résultat de l'exercice 2022	=	549 477.68€
. Résultat de clôture 2021	=	3 367 784.24 €
. Part affectée à l'investissement	=	1 159 120.19 €
. Intégration résultat de clôture 2021 ZAL	=	388 289.53 €
. Résultat de clôture 2022	=	3 146 431.26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

. Dépenses	=	1 782 038.37€
. Recettes	=	4 823 783.96€
. Résultat de l'exercice 2022	=	3 041 745.59€
. Résultat de clôture 2021	=	-1 081 000.30€
. Intégration résultat de clôture 2021 ZAL	=	140 564.48€
. Résultat de clôture 2022	=	2 101 309.77€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 de la Ville.

Ce compte de gestion, visé et certifié conformement par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue du compte.

2 Examen du compte administratif 2022 Ville

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la présidence lors de la présentation et le vote du compte administratif.

Monsieur Christophe DRUELLES, Adjoint aux Affaires Financières et Économiques, procède à la présentation du compte administratif de l'année 2022.

Le nombre de présents passe donc de 22 à 21 et le nombre de votants passe de 29 à 27.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

. Dépenses	=	9 887 314.99€
. Recettes	=	10 436 792.67€
. Report de l'exercice 2021	=	2 596 953.58€
. Résultat cumulé en recettes	=	13 033 746.25€
. Résultat de clôture 2022 =		3 146 431.26€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

. Dépenses	=	1 782 038.37€
. Report de l'exercice 2021	=	940 435.82€
. Résultat cumulé en dépenses =		2 722 474.19€
. Recettes	=	4 823 783.96€
. Résultat de clôture 2022 =		2 101 309.77€

Après délibération, le Compte Administratif 2022 de la Ville est approuvé avec 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Karine GAROT) par les membres du conseil municipal.

Le compte administratif ayant été soumis au vote, la présidence de séance est à nouveau assurée par Monsieur le Maire.

Le nombre de présents passe de 21 à 22 et le nombre de votants passe de 27 à 29.

3/ Affectation des résultats Ville

Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés, la reprise va pouvoir s'effectuer dans les conditions suivantes pour le budget principal :

L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser).

Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise.

. Résultat de fonctionnement de l'exercice :	549 477.68€
. Résultat de fonctionnement antérieur reporté Ville :	2 596 953.58€
. Résultat 2022 à affecter :	3 146 431.26€
. Résultat d'investissement de l'exercice :	3 041 745.59€
. Résultat d'investissement antérieur reporté Ville:	-940 435.82€
. Résultat 2022 à affecter (ligne 001) :	2 101 309.77€
. Reste à réaliser en dépenses :	408 155.72€
. Reste à réaliser en recettes :	198 298.84€
. Solde des restes à réaliser :	209 856.88€
. Excédent de financement de la section d'investissement :	1 891 452.89€

Affectation de résultat – après correction des Intérêts Courus Non Échus :

. Compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisé	0.00€
. Excédents de fonctionnement reporté (ligne 002) :	3 146 431.26€

Total = 3 146 431.26€

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- la reprise des résultats décrits ci-dessus au budget primitif de l'exercice
- l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

4/ Vote du Budget Primitif 2023 Ville

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à Monsieur Christophe DRUELLES, adjoint aux Finances de bien vouloir présenter le projet de budget primitif de l'exercice 2023 de la Ville.

L'intégralité du budget a été transmise aux membres du Conseil Municipal.

BUDGET VILLESection de fonctionnement :

Dépenses = 12 682 160,01 €
 Recettes = 12 682 160,01 €

Section d'investissement :

Dépenses = 3 260 128,84 €
 Recettes = 3 260 128,84 €

le Groupe « Vous Allez Tout Changer » attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur le non respect de l'article L 2123-14 du CGCT dans le Budget Prévisionnel 2023. Après délibération, avec 24 voix POUR, 1 voix CONTRE (Karine GAROT) et 4 ABSTENTIONS (Thomas MORELLE, Lise TROLIN, Claude TROLIN et Mickaël BILLEBAULT) le budget primitif 2023 de la Ville est approuvé.

5/ Fiscalité locale – vote des taux

Par délibération du 25 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncier bâti : 43,27 %
 Taxe foncier non bâti : 50,95 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les taux suivants :

Taxe foncier bâti : 43,27 %
 Taxe foncier non bâti : 50,95 %
 Taxe d'habitation : 15,38 %

6/ Subventions aux associations

La séance ouverte, Monsieur le Président informe l'Assemblée des différentes demandes de subventions communales émanant des Associations et œuvres philanthropiques.

Il conviendrait de leur accorder au titre de l'année 2023 une nouvelle aide financière tenant compte de leurs activités.

Madame Josette ROUSSEL et Monsieur Claudian PHILIPPE étant personnellement impliqués dans la gestion d'une des associations subventionnées, ils ne prendront pas part au vote.

Avec 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Claude TROLIN, Lise TROLIN, Thomas MORELLE, Karine GAROT et Mickael BILLEBAULT), les membres du conseil municipal se prononcent favorablement sur le versement des subventions annuelles suivantes :

CAT	ASSOCIATIONS	MONTANT
1	Arc club de Wingles	2 280,00 €
1	Judo « Club Léo Lagrange »	2 650,00 €
1	Club Alpin	990,00 €
1	Wingles Taekwondo Club	700,00 €
1	Tennis de table de Wingles « Club Léo Lagrange »	730,00 €
1	G. A. W.	8 130,00 €
1	S.C.P.P.W.	6 630,00 €
1	W.A.C.	1 100,00 €
1	Wingles Basket Club	3 400,00 €
1	Wingles Forme	3 000,00 €
1	Wingles Musculation	650,00 €
2	ACTIO	800,00 €
2	Groupement des Artistes Indépendants	700,00 €
2	V.M.P.W.	1 080,00 €
3	A.C.L.W.	800,00 €
3	APRA 62	800,00 €
3	Arc en Ciel	550,00 €
3	Artois 2 cv club	450,00 €
3	Buesy Rock	400,00 €
3	Cap Danse	500,00 €
3	Chiens Sauveteurs Aquatiques 62	1 050,00 €
3	Danse et Plaisir	990,00 €
3	La Scène est à Vous	550,00 €
3	Les dynamics	350,00 €
3	Les Volontaires	790,00 €
3	Miss Deudeuch 62	690,00 €
3	NEXTLEVEL	400,00 €
3	Pirouette Cacahuète	480,00 €
3	Steelwood	380,00 €
3	Wingles Couture	800,00 €
4	Anciens Combattants Winglois Réunis	300,00 €
4	Association de Défense des Locataires Winglois	340,00 €
4	F.N.A.C.A.	300,00 €
4	Amicale des Anciens de la Pétrochimie de Wingles	140,00 €
4	Les Médailleurs du Travail	1 130,00 €
4	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wingles	850,00 €
5	Harmonie Municipale	2 000,00 €
6	D.S.B.	350,00 €
6	L'Alliance pour Wingles	70,00 €
9	D.D.E.N.	150,00 €
0	Les Restos du Cœur du Bassin Minier	400,00 €
0	Banque alimentaire	350,00 €
0	Réseau d'Aide et de Solidarité	800,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL	50 000,00 €

Subventions exceptionnelles

3	ARC EN CIEL	750,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL	750,00 €

7/ Actualisation du tableau des effectifs

La séance ouverte, Monsieur le Maire explique à l'Assemblée la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs compte tenu des évolutions de carrière des agents (réussite aux concours, promotions, avancements de grade).

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications du tableau des effectifs au 24 mars 2023 :

VILLE DE WINGLES						
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 24 MARS 2023				Vacants	POSTE OCCUPE	
Filière	grade	catégorie	temps de travail hebdo hh:mm		Statut (F = fonctionnaire C = contractuel)	Temps de travail en %
ADMINISTRATIVE	ATTACHE PRINCIPAL	A	35:00:00	1	F	100
	ATTACHE	A	35:00:00	1	F	100
	ATTACHE	A	35:00:00	0	C	100
	ATTACHE	A	35:00:00	0	C	100
	REDACTEUR PAL 1ERE CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	REDACTEUR PAL 1ER CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	REDACTEUR PAL 1ERE CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	REDACTEUR PAL 1ERE CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	REDACTEUR PAL 1ERE CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	REDACTEUR PAL 1ERE CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	REDACTEUR PAL 1ERE CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	REDACTEUR PAL 1ERE CLASSE	B	35:00:00	2	F	100
	REDACTEUR PAL 2CL	B	35:00:00	0	F	100
	REDACTEUR PAL 2CL	B	35:00:00	0	F	100
	REDACTEUR PAL 2CL	B	35:00:00	3	F	100
	REDACTEUR	B	35:00:00	0	F	100
	REDACTEUR	B	35:00:00	0	C	100
	REDACTEUR	B	35:00:00	4	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	2	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 2EME CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 2EME CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 2EME CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 2EME CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMNISTRATIF PAL 2EME CLASSE	C	35:00:00	2	F	100
	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35:00:00	3	F	100
	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35:00:00	0	C	100
	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35:00:00	3	C	100
ANIMATION	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	35.00	1	F	100
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	10.00	4	C	100
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	5 :00	0	C	100
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	35.00	1	C	100
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	7 :00	0	C	100
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	3.00	0	C	100
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	11.30	0	C	100
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	4 :00	0	C	100
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	ANIMATEUR PAL 2EME CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	ANIMATEUR PAL 2EME CLASSE	B	35:00:00	2	F	100
	ANIMATEUR	B	35:00:00	0	F	100
	ANIMATEUR	B	35:00:00	0	F	100
	ANIMATEUR	B	35:00:00	2	F	100
	ADJOINT D ANIMATION PAL 2EME CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT D ANIMATION PAL 2EME CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT D ANIMATION PAL 2EME CLASSE	C	35:00:00	3	F	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	3	F	100

	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	0	C	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	6:00:00	0	C	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	30.00 :00	0	C	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	30:00:00	0	C	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	6:00:00	0	C	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	0	C	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	06:00:00	0	C	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	06:00:00	0	C	100
	ADJOINT D'ANIMATION	C	35:00:00	48	C	100
CULTURELLE	ADJOINT DU PATRIMOINE PAL 2 ^{ème} CLASSE	C	35:00:00	1	F	100
	ADJOINT DU PATRIMOINE PAL 1 ^{ère} CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ADJOINT DU PATRIMOINE	C	35:00:00	1	F	100
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PAL 2EME CLASSE	B	6 : 30	0	C	100
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PAL 2EME CLASSE	B	35 :00	0	C	100
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	20:00:00	0	C	100
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	16:00:00	1	C	100
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	06:30:00	0	C	100
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	19:00:00	0	C	100
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	07:30:00	1	C	100
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	14:30:00	2	C	100
MEDICO SOCIALE	AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	B	35:00:00	0	F	100
	AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	B	35:00:00	0	F	100
	AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	B	35:00:00	0	F	100
	AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	B	35:00:00	0	F	100
	AUXILIAIRE CLASSE SUPERIEURE	B	35:00:00	1	F	100
	AUXILIAIRE CLASSE NORMALE	B	35:00:00	4	F	100
	PUERICULTRICE HORS CLASSE	A	35:00:00	0	F	100
SOCIAL	ATSEM PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ATSEM PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ATSEM PAL 2EME CLASSE	C	35:00:00	0	F	100
	ATSEM PAL 1ERE CLASSE	C	35:00:00	3	F	100
	ATSEM PAL 2EME CLASSE	C	35:00:00	3	F	100
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	35:00:00	1	F	100
	EJE	A	35:00:00	0	F	100
	EJE	A	35:00:00	3	C	100
	EJE	A	35 :00: 00	2	F	100
SPORTIVE	CONSEILLER DES APS	A	35:00:00	1	F	100
	EDUCATEUR DES APS	B	35 :00 :00	0	F	100
	EDUCATEUR DES APS DE 1ERE CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	EDUCATEUR DES APS DE 1ERE CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	EDUCATEUR DES APS DE 1ERE CLASSE	B	35:00:00	1	F	100
	EDUCATEUR DES APS DE 2EME CLASSE	B	35:00:00	1	F	100
	EDUCATEUR DES APS	B	35:00:00	1	F	100
TECHNIQUE	TECHNICIEN PAL 1ERE CLASSE	B	35:00:00	1	F	100
	TECHNICIEN PAL 1ERE CLASSE	B	35:00:00	0	F	100
	TECHNICIEN PAL 2EME CLASSE	B	35:00:00	2	F	100
	TECHNICIEN	B	35:00:00	5	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE PAL	C	35:00:00	5	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	31:30:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100
	AGENT DE MAITRISE	C	35:00:00	0	F	100

8/ Marché intercommunal itinérant de la CALL – Le Panier Local

Par délibération du 4 Avril 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin décidait d'engager un politique volontariste visant à favoriser l'alimentation et l'agriculture durables sur son territoire : le « Système Alimentaire Territorial Durable », dont 2 des 6 enjeux sont le développement des circuits courts et la sensibilisation des consommateurs.

En 2022, suite à la présentation aux 36 communes membres d'un projet de « marché intercommunal mobile », 14 communes volontaires se sont associées à la CALL dans sa mise en œuvre, au regard de leurs activités communes d'intérêt général et de leurs compétences respectives.

Coconstruit avec les communes, ce marché regroupera des artisans, producteurs et structures de l'ESS locaux, en visant une haute valeur ajoutée, et dans un objectif non concurrentiel par rapport à l'existant.

L'enjeu perdure cette année afin de permettre à l'ensemble des habitants, ainsi qu'aux touristes, l'achat de produits locaux, frais et de qualité à un prix accessible, tout en passant un moment chaleureux et convivial. Ce marché mobile deviendra ainsi un support de sensibilisation à l'Alimentation et l'Agriculture Durable sur notre territoire, les marchés étant reconnus comme des moyens privilégiés d'encourager l'économie locale et l'emploi, de créer du lien social, de favoriser la qualité alimentaire, d'apporter un soutien aux agriculteurs, aux artisans, aux commerçants....

Le marché hebdomadaire se déplacera durant la période estivale 2023 sur 11 communes.

Il est organisé comme suit et selon la fiche « règles d'organisation » ci-jointe :

- La CALL en partenariat avec l'IUT de Lens porte la conception du marché : mobilisation des exposants, contractualisation, outils de communication, planification du marché,
- Les Communes organisent sa logistique (déclaration, sécurité, matériels, nettoyage...) ainsi que les animations, et proposer une buvette et une restauration.
- Les exposants s'occupent de la vente de leurs produits (Installation de leurs matériels, présentation, mise en avant...),

La commune de Wingles se réserve le droit d'annuler le marché si au 16 juin 2023, le nombre d'exposants inscrit apparaît comme insuffisant, pour ne pas faire mauvaise publicité aux 10 autres dates suivantes.

Le marché itinérant - Le Panier Local devrait s'installer sur la commune de Wingles, Place du Champ de Foire, le vendredi 30 juin à partir de 17h (et jusque 21H voir 22H maximum), date souhaitée en attente d'une validation définitive.

L'ensemble des exposants devront s'acquitter du droit de place en vigueur sur la commune à savoir 1€ le mètre linéaire (délib n°2021-64).

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident :

- **D'Approuver le projet de « Marché Intercommunal itinérant de la CALL – Le Panier Local », ainsi que les différentes dispositions du présent rapport,**
- **D'approuver l'implantation sur la Place du champ de Foire du « Marché Intercommunal itinérant de la CALL – Le Panier Local », le vendredi 30 juin 2023, date en attente de validation définitive par la CALL,**

9/ Bourse au Permis de Conduire

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Par l'investissement de plus en plus important que représente le financement d'un permis de conduire, un grand nombre de jeunes Winglois éprouvent de nombreuses difficultés à obtenir ce permis de conduire, car il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la ville de Wingles a décidé de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire », qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable.

Fruit d'un travail collaboratif, la bourse au permis sera mise en œuvre en partenariat avec les auto-écoles de la ville de Wingles. Toutes les auto-écoles de la ville ont été contactées dans le cadre d'un appel communal à manifestation d'intérêt, auquel 3 d'entre-elles ont répondu favorablement.

Cette bourse s'adressera à 4 jeunes résidant de la Ville de Wingles en 2023, et pourra être reconduite et étendue par la suite. Elle sera attribuée selon les modalités techniques et financières suivantes :

- **Les jeunes de la Ville de Wingles, âgés de 18 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette bourse au permis de conduire automobile, rempliront un dossier de candidature, seuls ou en étroite liaison avec le service économie de la collectivité. porteur de l'action, auprès duquel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire, ainsi que leurs propositions d'action ou d'activité bénévole à caractère social et de service public, qu'ils s'engagent à mener en contrepartie de l'obtention de la bourse au permis de conduire.**
- **Ce dossier sera étudié par une commission technique, composée d'élus d'agents du service économie et, le cas échéant des référents des parcours professionnels (conseiller en insertion, mission locale...), qui émettra un avis sur chaque candidature. Ce comité entérinera ou non la liste des bénéficiaires, ainsi que le montant de la bourse.**
- **La participation de la Ville pourra être, par attributaire, d'un montant maximal de 500€ pour 70h de bénévolat, et sera proratisée au temps de bénévolat exercé par le jeune. Elle sera attribuée selon les critères suivants :**
 - **insertion : prenant en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, son projet professionnel l'appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du permis de conduire ;**
 - **citoyen : tenant compte de l'engagement du candidat à s'investir dans une action ou une activité humanitaire ou sociale.**
 - **financier : portant sur les revenus du candidat et selon la situation familiale du candidat, son lieu de résidence (Quartiers prioritaires de la ville, etc...).**

En cas d'obtention de la bourse au permis de conduire, et dès son inscription à l'auto-école, le jeune signera une convention tripartite qui précisera la forme du bénévolat qui sera exercé.

A l'issue de la période de bénévolat, la collectivité versera le montant de la bourse à l'auto-école de son choix, parmi celles participants à l'action, dans laquelle il s'engagera à verser sa contribution à l'auto-école au début de sa formation, à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière, à réaliser son projet d'action ou d'activité à caractère humanitaire ou social, et à rencontrer le service économie chargé du pilotage de l'action.

L'auto-école s'engage à proposer une formation complète : frais de constitution de dossier, pochette pédagogique, cours théoriques et examens blancs, présentation(s) à l'épreuve théorique du permis de conduire (le code), heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ, présentation(s) à l'épreuve pratique du permis de conduire. Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du jeune, aux tarifs pratiqués par l'auto-école.

L'auto-école procède à l'inscription du jeune bénéficiaire de la bourse, sur acquittement du complément de participation au montant global du permis de conduire.

Dès la fin de sa période de bénévolat, la commune versera le montant de sa participation à l'auto-école dispensant les cours de conduite et théoriques.

L'auto-école et la commune feront des points d'étapes réguliers pour rendre compte de l'état d'avancement de la formation du jeune jusqu'à l'obtention du permis de conduire.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'Approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à/aux auto-école(s) de la Ville de Wingles dispensatrice(s) de la formation ;
- De Fixer le montant de cette bourse à 500€ maximum pour 70h de bénévolat. Ce montant sera proratisé au temps de bénévolat effectué.
- D'Approuver le principe de conventionnement tripartite entre les auto-écoles, la Mairie et les jeunes bénéficiaires de ladite bourse ;
- D'Autoriser Monsieur le Maire à la signer.

10/ Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation

Le Maire a rendu compte des décisions prises par délégation conformément aux articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ci-dessous un tableau récapitulatif :

N	DATE	DEMANDEUR	INTITULE	PRIX TTC
2023 - 25	20/02/2023	TECHNIQUES	ENTRETIEN PORTAILS ET RIDEAUX AUTOMATIQUES – SOCIETE AMDO	-1000HT/AN
2023 - 26	24/02/2023	CIMETIERE	CONCESSION M. POYTEAU	550
2023 - 27	28/02/2023	CULTURE	CONTRAT THEATRE 11 MARS 2023 - ASSOCIATION POLKABARET	-2000
2023 - 28	01/03/2023	CULTURE	DEDICACE POUR LA FETE DU LIVRE DU 22 AVRIL – AUTEUR JOSE CARLI	-26
2023 - 29	01/03/2023	CULTURE	DEDICACE ET ATELIER POUR LA FETE DU LIVRE DU 22 AVRIL – AUTEUR SOPHIE VERHILLE	-163
2023 - 30	01/03/2023	CULTURE	ATELIER DE CREATION ARTISTIQUE DEDICACE POUR LA FETE DU LIVRE DU 22 AVRIL – EMILE PAPIER	-340
2023 - 31	01/03/2023	CULTURE	SPECTACLE DE CONTES POUR PETITS LE 22 AVRIL – ANNE LEVIEL	-510
2023 - 32	08/03/2023	DIRECTION GENERALE	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC S3A	
2023 - 33	10/03/2023	CIMETIERE	CONCESSION LENGRAND	650
2023 - 34	14/03/2023	CULTURE	CONTRAT THEATRE 01/04/2023 – ALAIN LEMPENS	-1500
2023 - 35	14/03/2023	CULTURE	FOXY MUSIC 8 AVRIL – CONTRAT ASSOCIATION LIVE PRODUCTION	-1200
2023 - 36	14/03/2023	CULTURE	FOXY MUSIC 8 AVRIL – CONTRAT ASSOCIATION AGAMA POITIERS	-900
2023 - 37	14/03/2023	SPORT	PRESTATION DE SERVICE SOCIETE PROP'LOCATION SUMMER WINGLES 8 AU 22/7 WC MOBILES	-1188

Fin de séance 20h25